FORMATION COURTE DE SCIENCES PO LYON

AMÉNAGEMENT ET DROIT DE L'URBANISME

WORKSHOP

➔ Initiation au droit de l'urbanisme

Vendredi 29 janvier 2027

9h - 12h30 & 13h30 - 17h

Tout élu est confronté à l'enjeu de développement de son territoire et donc à la complexité des questions d'urbanisme et d'aménagement.

Formation éligible au DIF ELU.

SCOT, PLU, ZAC, ZAN, Zonage, PC, DP, PV d'infractions ... Comment s'y retrouver ? Quelles réalités économiques, politiques et juridiques cachent ces acronymes ? Quel est le rôle de l'élu dans les documents de planification (SCOT, PLU), dans la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable), dans le contrôle des constructions irrégulières (droit pénal) ? Quelles sont ses responsabilités?



Open badge à obtenir

Objectif

Comprendre les nombreux et complexes mécanismes du droit de l'urbanisme. Acquérir les clés de lecture de la planification urbaine, de la délivrance et du contrôle des autorisations d'urbanisme.

Public concerné

Formation accessible aux élus et aux professionnels.

Méthodes & Moyens

➔ Une formation dispensée par un formateur avocat et enseignant
➔ Une formation accessible et interactive qui répond aux questions de terrain
➔ Des exemples concrets et des cas pratiques.

Contact

Service Formation continue et stages
04 37 28 38 81 / 04 37 28 38 11
formation.continue@sciencespo-lyon.fr
www.sciencespo-lyon.fr/formations/formation-continue

UNIVERSITÉ DE LYON | SCIENCES PO LYON

FORMATION
COURTE DE
SCIENCES PO LYON

WORKSHOP

➔ Initiation au droit de l'urbanisme

Vendredi 29 janvier 2027
9h - 12h30 & 13h30 - 17h
Sciences Po Lyon Campus Lyon - Site Berthelot

Nombre de places 10

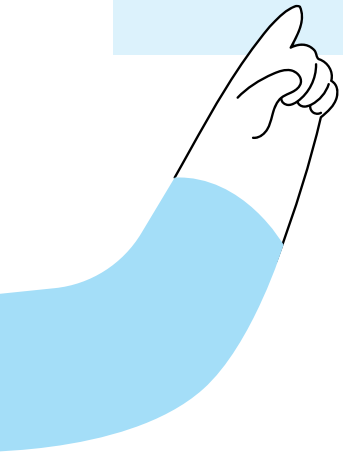
SAVOIR-FAIRE VISÉS

➔ **Appréhender le cadre règlementaire de la planification urbaine**

➔ **Savoir lire les documents d'urbanisme**

➔ **Comprendre les enjeux du permis de construire**

➔ **Comprendre les enjeux de la verbalisation**



Au Programme

➔ Grands principes et notions clés de la planification urbaine (SCOT, PLU)

➔ Le permis de construire / la déclaration préalable

➔ Les infractions au droit de l'urbanisme

Modalités Pédagogiques

➔ Une approche à la fois théorique et pratique s'appuyant sur des cas et des documents d'urbanisme concrets

Un intervenant expert

David-André CAMOUS
Maître de conférences en droit public et enseignant à Sciences Po Lyon.
Coresponsable de la spécialité *Management des Services Publics et des Partenariats Public/Privé* (MSP3P) à Sciences Po Lyon.
Avocat associé.

UNIVERSITÉ DE LYON
SCIENCES PO LYON

FORMATION COURTE DE SCIENCES PO LYON

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION
AMÉNAGEMENT ET DROIT DE L'URBANISME

Pour vous inscrire, merci de nous retourner ce bulletin individuel dûment complété et signé.

➜ Par courrier : Sciences Po Lyon, Service Formation continue (14 avenue Berthelot - Lyon 7e)
➜ Par mail : formation.continue@sciencespo-lyon.fr

INSCRIPTION

➜ **Workshop** – Initiation au droit de l'urbanisme

Inscription au parcours de formation complet : **550 euros**

MODALITÉS DE RÈGLEMENT (Voir conditions générales de vente ci-après)

☐ Règlement par chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable de Sciences Po Lyon
☐ Règlement par virement bancaire

Contact facturation (obligatoire)
Nom : Fonction :
Mél :

ENTREPRISE DU PARTICIPANT

Raison sociale :
Adresse du siège social :
Code postal :Ville :
Tél. : Code APE/NAF :
Numéro de Siret (mention obligatoire) : ☐ Privé ☐ Public ☐ Associatif
Directeur(rice) :

PARTICIPANT

☐ Mme ☐ M. ☐ Autre
Prénom : Nom :
Fonction : Tél. portable :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mél (obligatoire) :

RESPONSABLE FORMATION (ou contact pour le suivi du dossier d'inscription)

☐ Mme ☐ M. ☐ Autre
Prénom : Nom :
Fonction : Tél. :
Mél (obligatoire):

CACHET DE L'ENTREPRISE & SIGNATURE DU RESPONSABLE

(obligatoire)
Date :
Signature :

SIGNATURE DU PARTICIPANT

(obligatoire)
Date :
Signature :

UNIVERSITÉ DE LYON
SCIENCES PO LYON

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillée s ci-après

FORMATION COURTE DE SCIENCES PO LYON

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION
Sciences Po Lyon confirmera l'inscription définitive d'un participant par l'envoi d'un accusé de réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

TARIFS
Sciences Po Lyon étant exonéré de TVA, en vertu de l'article 261-4-4 du code général des impôts, tous les tarifs sont indiqués en euros net.
Les tarifs indiqués sur le programme de formation pour l'année en vigueur comprennent la formation et la documentation pédagogique qui pourrait être fournie à chaque participant. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

MODALITÉS DE PAIEMENT
Le règlement du prix de la formation est à effectuer, comptant et sans escompte, à l'inscription ou à réception de la facture :
➜ par chèque libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'IEP de Lyon,
➜ par virement à l'ordre de l'IEP de Lyon en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise.
TRESOR PUBLIC - Code banque : 10071 - Code guichet : 69000 - N° de compte : 00001004333 - Clé RIB : 63 – Code BIC : TRPUFRP1 Domiciliation : TPLYON – IBAN - FR76 1007 1690 0000 0010 0433 363
Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

ADMINISTRATION
Dès l'inscription validée, Sciences Po Lyon adresse :
➜ une lettre de confirmation au responsable formation ;
➜ une lettre de convocation au participant indiquant le lieu exact de la formation.
Dès la formation réalisée, Sciences Po Lyon adresse à l'établissement financeur :
➜ une facture tenant lieu de Convention de Formation Simplifiée (n° d'agrément : 82 69 P 679369) ;
➜ une attestation de présence du/des participant(s).

ORGANISME FINANCEUR
Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient à l'entreprise du participant de :
➜ vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;
➜ faire la demande de prise en charge avant la formation ;
➜ indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription l'établissement à facturer en précisant sa raison sociale et son adresse postale.
Dans le cadre d'une prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant.
Si Sciences Po Lyon n'a pas reçu la prise en charge par l'organisme tiers au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité des frais de formation. Par ailleurs, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc), le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

CONDITIONS D'ANNULATION
Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (courrier postal ou mail), un accusé de réception sera envoyé par mail à l'intéressé, au responsable de formation et à l'interlocuteur responsable de la facturation. L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale). Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 30% des frais de participation. Après cette date, et jusqu'au jour ouvré précédent la formation, Sciences Po Lyon facturera à l'entreprise du participant un dédit de 50% des frais de participation, montant non imputable sur le budget de la formation. A partir du 1er jour de formation, la totalité des frais de la formation seront retenus et facturés.
Sciences Po Lyon se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Institut d'Études Politiques de Lyon, 14 avenue Berthelot à Lyon (7e arrdt.) pour permettre l'inscription au programme de formation désiré. Ce traitement est effectué sur la base juridique suivante : consentement contractuel, consentement libre et éclairé de la personne fournissant les données.
Le recueil de ces données est obligatoire. En cas d'absence de ces données, la procédure d'inscription à la formation désirée ne pourra pas aller à son terme. Les données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au personnel administratif du service Formation continue et du service Financier de l'IEP de Lyon.

Conformément à la loi « informatique et libertés », et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez du droit de demander à l'IEP de Lyon l'accès, la rectification ou l'effacement des données à caractère personnel vous concernant en vous adressant au délégué à la protec- tion des données de l'IEP : affaires.juridiques@sciencespo-lyon.fr. Vous disposez également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle. Vous disposez du droit à la portabilité de vos données et du droit à l'op- position au traitement de vos données.